

Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche



PROJECTIONS POUR LE SEBA A MOYEN TERME (PERIODE 2019 – 2024) INVESTISSEMENTS, PROSPECTIVE FINANCIERE, ENJEUX STRATEGIQUES ET INCIDENCES SUR LE PRIX DE L'EAU

PREAMBULE : POURQUOI UN TEL DOCUMENT SYNTHETIQUE ?

Le passage en régie des services d'eau et d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2018 a été l'occasion de projeter le syndicat dans son avenir proche, à travers un ensemble d'études réalisées à l'interne comme à l'externe.

La même période a aussi vu un renouvellement profond des politiques des principaux financeurs du secteur, avec des soutiens qui évolueront structurellement à la baisse (même si, dans un premier temps, les chiffres ne nous sont pas trop défavorables).

En outre, de nombreuses interrogations se sont fait jour après la promulgation de la loi NOTRé et ses multiples compléments législatifs.

Enfin, la transition entre deux modes de gestion est toujours une occasion de questionner la tarification des services, dans un contexte local de maintien d'une haute qualité de service à travers la fixation d'objectifs stratégiques ambitieux.

Il est donc apparu utile de broser les principales conclusions issues de tous ces travaux, afin d'en tirer les incidences sur l'évolution à moyen terme du prix de l'eau, variable principale d'équilibre d'un service public industriel et commercial.

1) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019 - 2024

Le SEBA a mis en place depuis plusieurs années un plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec une stratégie de renouvellement des installations sur le long terme. Ce plan est aussi assorti d'une gestion des AP / CP (autorisations de programme / crédits de paiements) pour en permettre un meilleur suivi. Il est réactualisé une à deux fois par an, tant en dépenses qu'en recettes.

a. Production en gros d'eau potable

Pour 2019 et les 5 années suivantes, il est prévu 5 M€ de travaux, dont un gros $\frac{1}{3}$ pour Gerbail, $\frac{1}{3}$ pour le développement de futures livraisons d'eau, et $\frac{1}{3}$ pour les ouvrages de régulation.

b. Distribution d'eau potable

35 M€ de travaux à venir d'ici 2024, dont $\frac{1}{3}$ pour le renouvellement des réseaux, 15 % pour l'extension des réseaux et 15 % pour l'amélioration des comptages (compteurs inaccessibles et radio-relève).

c. Assainissement collectif

18 M€ prévus, dont $\frac{1}{3}$ pour le renouvellement des réseaux, et un autre tiers pour les travaux neufs (extension de réseaux et création de systèmes d'assainissement).

Au total, ce sont donc près de 58 M€ de travaux qu'il est prévu d'étudier et lancer d'ici 2024. Avec un taux prévisionnel de réalisation de 70%, ceci représente un **besoin de financement de 40 M€.**

2) PROSPECTIVE FINANCIERE 2019 - 2024

a. Des charges de fonctionnement en progression de 2 à 3 % par an

Les dépenses courantes du syndicat, tous services confondus, se monteront à environ 8,75 M€ par an en 2019. Un tiers de ce montant concerne le personnel. L'expérience montre que les augmentations sur le poste salarial ne peuvent guère être inférieures à 3%, du fait des évolutions du marché de l'emploi sur notre secteur et de l'évolution à la hausse des charges patronales. Si le bénéfice de la réduction générale sur les bas salaires, obtenu par le syndicat en 2019, venait à être confirmé, il devrait toutefois être possible de contenir l'augmentation des charges courantes à 2%, au niveau de l'inflation.

Il conviendra aussi d'être attentif à l'évolution des dépenses énergétiques, ainsi qu'aux achats de matières premières, autres grands postes de consommation.

b. Des taux de subvention en forte baisse, aux alentours de 20%

Sur la période étudiée la plus récente (2014 – 2018), les taux de subvention réels s'établissaient de façon très satisfaisante à 41% en eau potable et à 45% en assainissement.

Ces taux provenaient de la position assez stable de l'Agence de l'Eau entre le 9^{ème} et le 10^{ème} programme, et d'un soutien très volontariste du Département aux politiques de l'eau, dont l'importance stratégique pour l'Ardèche n'est pas à démontrer (contrats Terre d'Eau).

La Région quant à elle s'est peu à peu retiré du secteur, au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs « directive ERU » et de la relative disparition de la thématique « eau » dans les CPER... suivant en cela la position de l'Europe, qui ne retient plus aujourd'hui cette problématique comme prioritaire dans ses territoires les plus développés.

Ainsi, et de manière prudente, nous avons retenu dans nos prospectives un taux global de subvention de 20% pour nos opérations d'investissement 2019-2024 (rappelons par ailleurs que la prime à la performance épuratoire de l'Agence de l'Eau, seule subvention de fonctionnement significative, va disparaître au cours du 11^{ème} programme).

Toutefois, dans le cadre du premier contrat territorial avec l'Agence de l'Eau (2019 -2021), nous escomptons une moyenne de subventions plus élevée, à hauteur de 35% pour l'eau potable. Les modalités retenues par l'Agence (contractualisation privilégiée avec de gros opérateurs intercommunaux, actions prioritaires en ZRR et en ZRE) apparaissent effectivement assez favorables au SEBA. En outre, le Département semble maintenir, au sein du nouveau dispositif Pass Territoires, une priorité aux politiques de l'eau qui bénéficiera surtout dans notre cas à l'assainissement.

Par manque de visibilité après 3 ans, nous maintenons cependant la prévision autour de 20% pour les années 2022 à 2024 pour l'eau potable ; en ce qui concerne l'assainissement, les + et les - ne nous permettront malheureusement pas de dépasser 20% sur les 6 prochaines années.

c. Des taux d'intérêt qui devraient demeurer bas

D'ici 2024, nos besoins de financement externes s'établiront à 4,5 M€ en AEP et 5 M€ en assainissement. De tels montants produisent une forte dépendance des budgets aux conditions futures du crédit (100 points de base supplémentaires sur ce nouvel endettement engendrent une augmentation de 0,5% de nos dépenses réelles).

Ainsi la courbe prévisionnelle des taux doit-elle être particulièrement surveillée. Ceux-ci devraient rester très bas au moins jusqu'à mi-2020, avec des taux fixes demeurant en-dessous de 1,5% sur 25 ans.

Sur les emprunts de très longue durée, correspondant aux durées d'amortissements des réseaux, signalons l'offre « Aqua Prêt » entre 25 et 60 ans, au taux Livret A + 0,75%, ce qui donnerait 1,5% au taux Livret A actuel.

De manière très prudente, nous prévoyons donc d'emprunter sur la période en moyenne à 2% sur des durées allant de 20 à 30 ans.

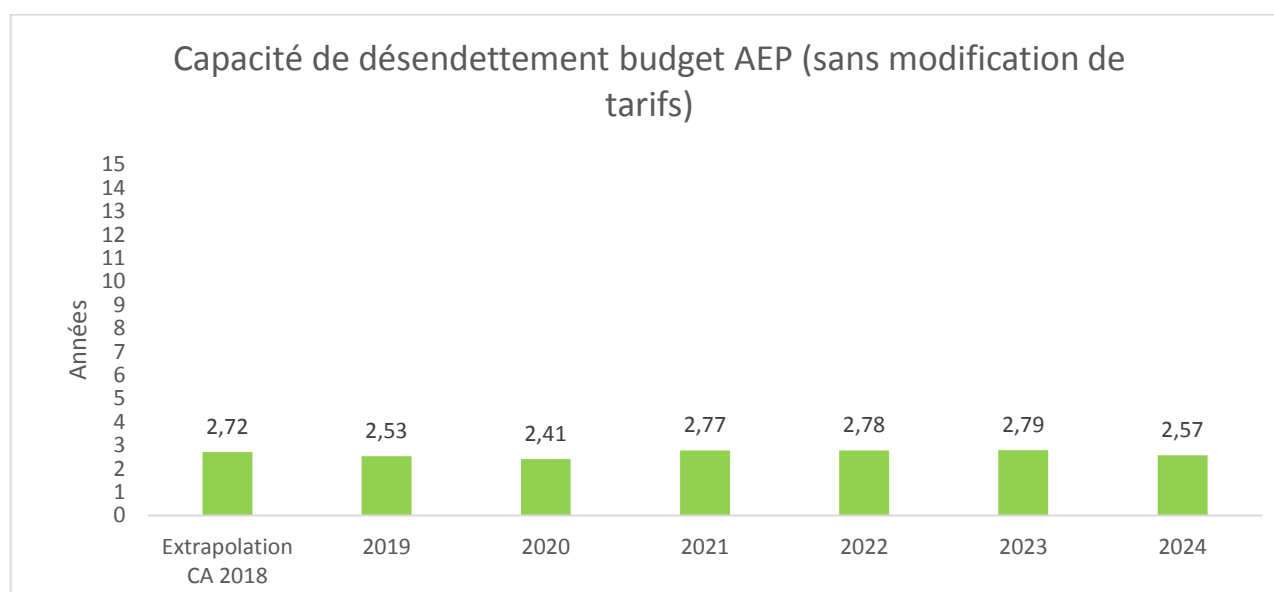
d. Des recettes qui croissent en volume de 1% par an

Différents types de croissance en volume peuvent être envisagées pour des services d'eau et d'assainissement :

- Une croissance d'assiette exogène : en l'occurrence, une extension de nos périmètres d'intervention. D'ici 2024, cette perspective semble aujourd'hui limitée. En effet, après de nombreuses discussions entre le SEBA et les communautés de communes de son territoire, en anticipation des effets supposés de la loi NOTRÉ, les dernières évolutions législatives ont amené la totalité des CDC concernées à faire valoir une minorité de blocage, et donc à repousser la prise des compétences eau et assainissement par les intercommunalités à fiscalité propre. Tout au plus, d'ici 2024, pouvons-nous escompter l'adhésion de quelques communes, intéressées pour des raisons souvent financières à anticiper le transfert vers le syndicat.
- Une croissance de base endogène : sur le même territoire, profiter d'une hausse de nos abonnés. A ce titre, le niveau encore soutenu des permis de construire accordés sur certaines communes laisse espérer une petite augmentation des abonnés, que viendront compléter les nouveaux multiples de part fixe.

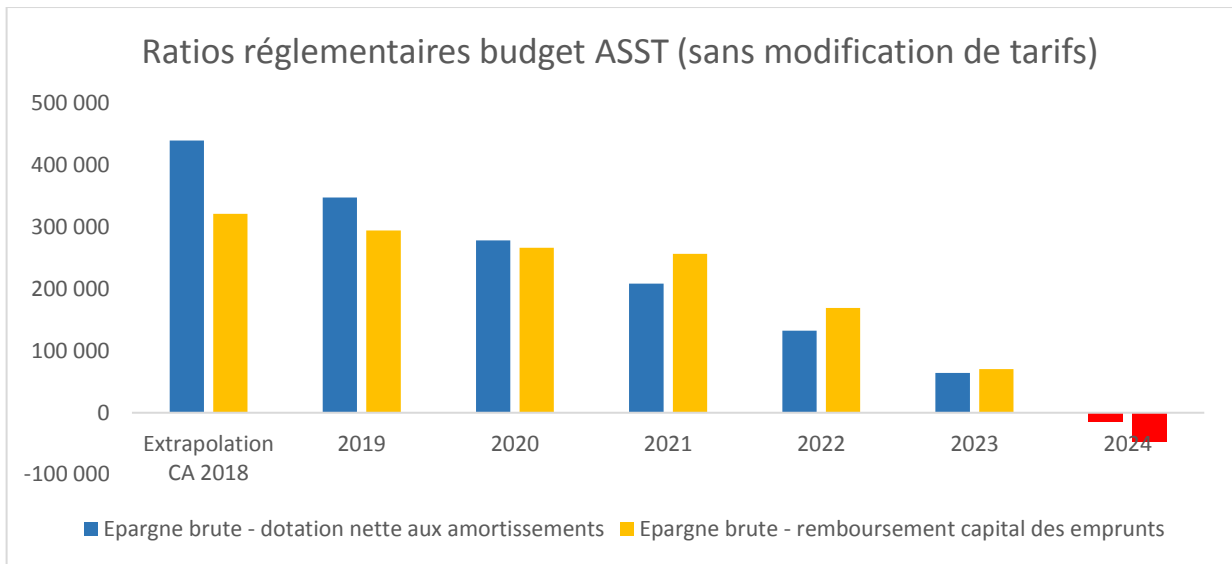
e. Des marges de manœuvre certaines sur le budget AEP

Ces différentes hypothèses nous avaient permis de présenter fin 2018 une prospective financière aux contours plutôt confortables pour l'eau potable, tous les ratios réglementaires demeurant largement positifs, et la capacité de désendettement s'établissant en-dessous de 3 ans :

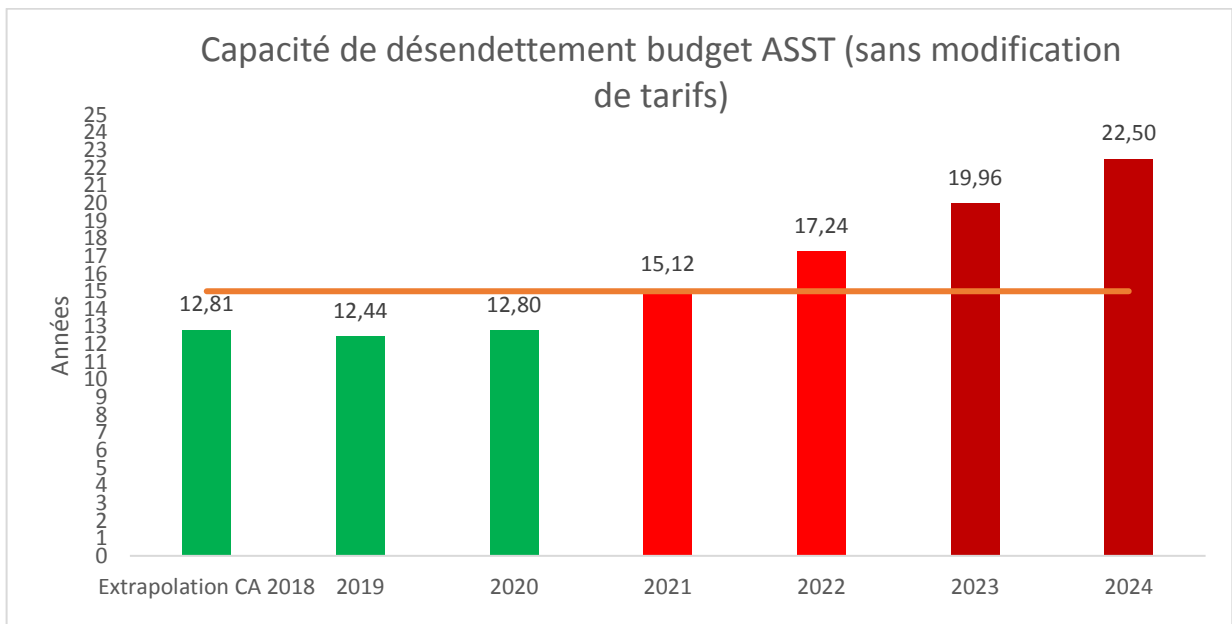


f. De fortes tensions sur l'assainissement

Dans le même temps avait été présentée la prospective pour l'assainissement, qui montrait de fortes tensions à court terme sans modifications de tarifs :



Commentaire : passage en zone non réglementaire dès 2024.



Commentaire : entrée en territoire douteux dès 2021.

3) PROPOSITIONS D'EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU 2019 - 2024

Comme cela a été montré ci-dessus, une **augmentation du tarif de l'assainissement** n'est plus une option, mais une nécessité.

Afin d'en diminuer l'impact sur l'utilisateur, il est envisagé une **diminution concomitante de la part variable de l'eau potable**, qui serait partiellement compensée par :

- Une hausse des multiples de part fixe : environ 640 parts fixes supplémentaires dans l'hôtellerie de plein air
- Une augmentation du nombre d'abonnés de 1% par an (incluant la finalisation des investigations sur les multiples de part fixe « commerces » et « hébergeurs »)
- La prise en compte effective de l'inflation dans les futurs tarifs.

Ainsi, une diminution de 10 % de la part variable « eau potable » associée à une hausse de 5% de la part variable de l'assainissement, et à une moyenne d'inflation de 1 % par an, donnerait un prix de l'eau en 2024 (facture 120 m³) à 6,03 euros TTC (baisse de 7 cts pour l'eau et hausse de 20 cts pour l'assainissement) :

EVOLUTION DU PRIX TOTAL DE L'EAU			
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2024
Part Syndicale	2,69 €	2,69 €	2,75 €
Part exploitation	2,27 €	2,27 €	2,32 €
Autres taxes (Ag.Eau)	0,57 €	0,53 €	0,53 €
Autres taxes (TVA)	0,57 €	0,57 €	0,58 €
TOTAL	5,95 €	5,90 €	6,03 €

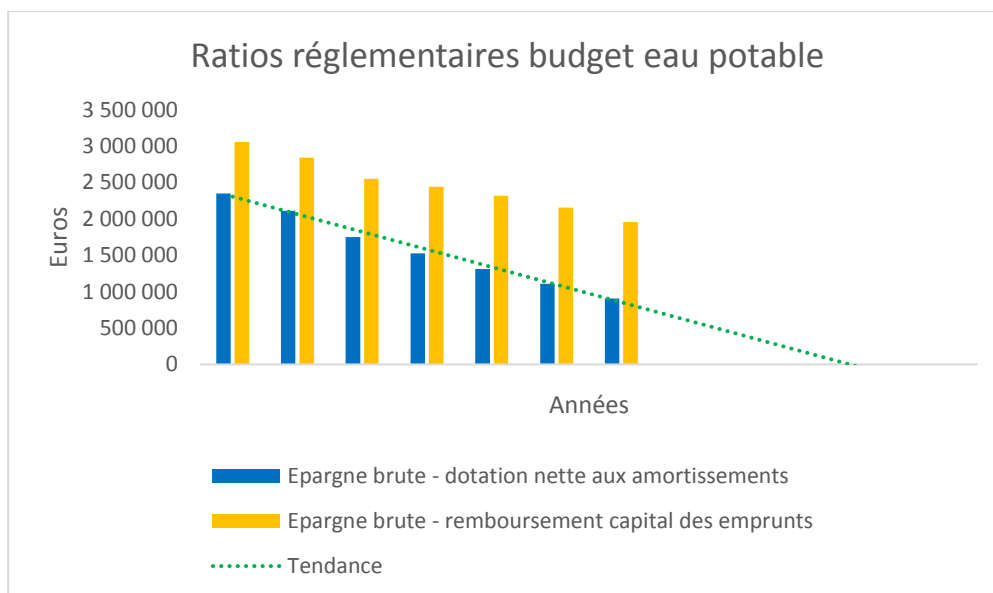
EVOLUTION DU PRIX Service Eau Potable			
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2024
Part Syndicale	1,44 €	1,44 €	1,40 €
Part exploitation	1,22 €	1,22 €	1,19 €
Autres taxes (Ag.Eau)	0,41 €	0,37 €	0,37 €
Autres taxes (TVA)	0,17 €	0,17 €	0,16 €
TOTAL	3,24 €	3,20 €	3,13 €

EVOLUTION DU PRIX Service Assainissement			
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2024
Part Syndicale	1,25 €	1,25 €	1,35 €
Part exploitation	1,05 €	1,05 €	1,13 €
Autres taxes (TVA+ag Eau)	0,40 €	0,40 €	0,42 €
TOTAL	2,70 €	2,70 €	2,90 €

Cette hypothèse génère une **baisse cumulée de recettes entre 2020 et 2024 de 1,5 M€**, ce qui induirait :

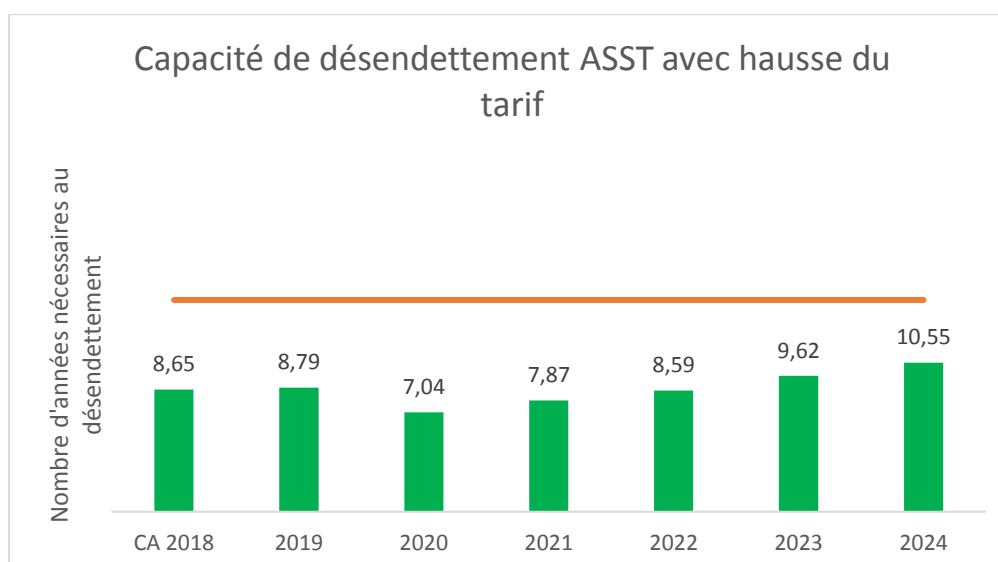
A) une lente mise à l'équilibre de nos ratios de fonctionnement :

Il est possible aujourd'hui d'égratigner quelques-unes de nos marges en eau potable sans mettre aucunement en péril le budget concerné, comme le démontre le graphique décroissant suivant :



B) des capacités de désendettement rendues satisfaisantes en ASST :

Le rééquilibrage des tarifs rend la capacité de désendettement bien meilleure que celle évoquée en page 5 :



C) Des capacités d'investissement maintenues :

Cette nouvelle prospective reste calculée avec un **taux optimal de réalisation des investissements de 70 %**.

D) Un niveau de service exigeant :

Aucune concession n'est faite en matière de qualité de service, en respectant les axes forts définis en 2018 par le comité syndical et rappelés ici :

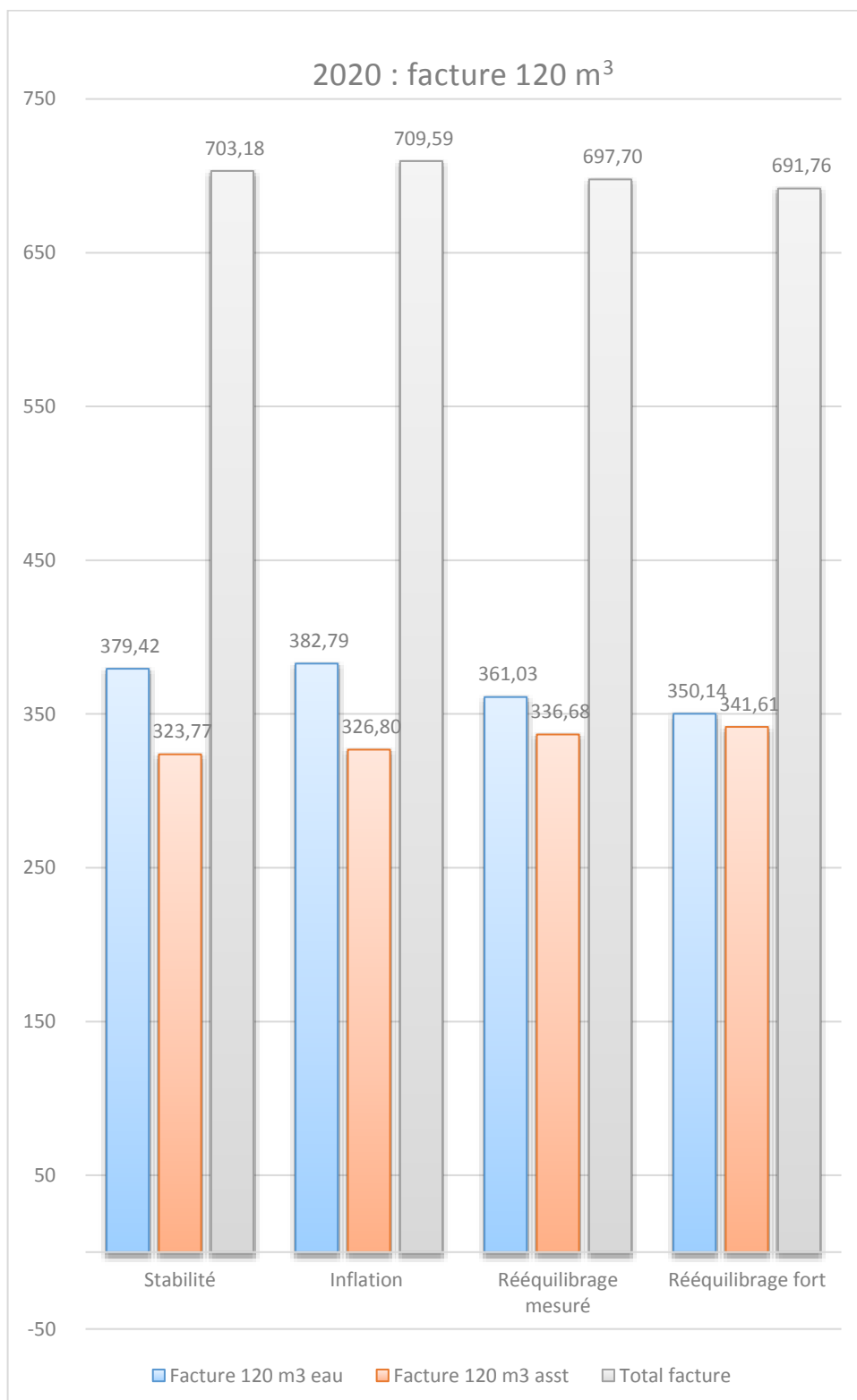
- Gestion patrimoniale optimisée : renouvellement des réseaux multiplié par 3 et entretien des équipements
- Proximité renforcée avec les usagers
- Meilleure communication sur les services rendus
- Le SEBA acteur fort du territoire et de sa transition écologique
- Management durable.

4) UNE HYPOTHESE PLUS AUDACIEUSE, MAIS RISQUEE

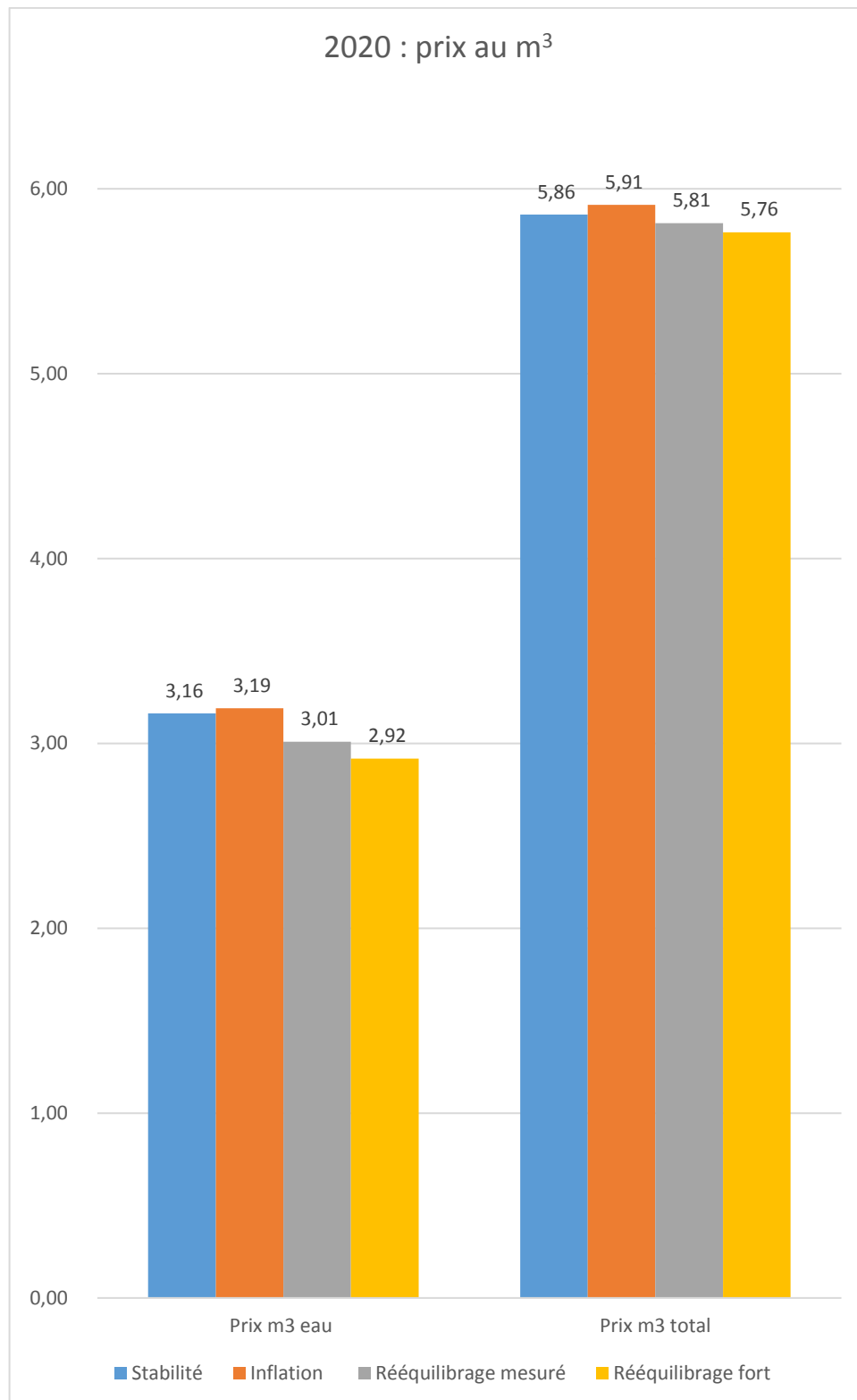
Suite au comité syndical informel du 23 octobre, et à la demande des délégués, une hypothèse comportant de plus grandes variations des tarifs a aussi été étudiée : **diminution de 15 % de la part variable « eau potable », associée à une hausse de 7,5% de la part variable de l'assainissement.**

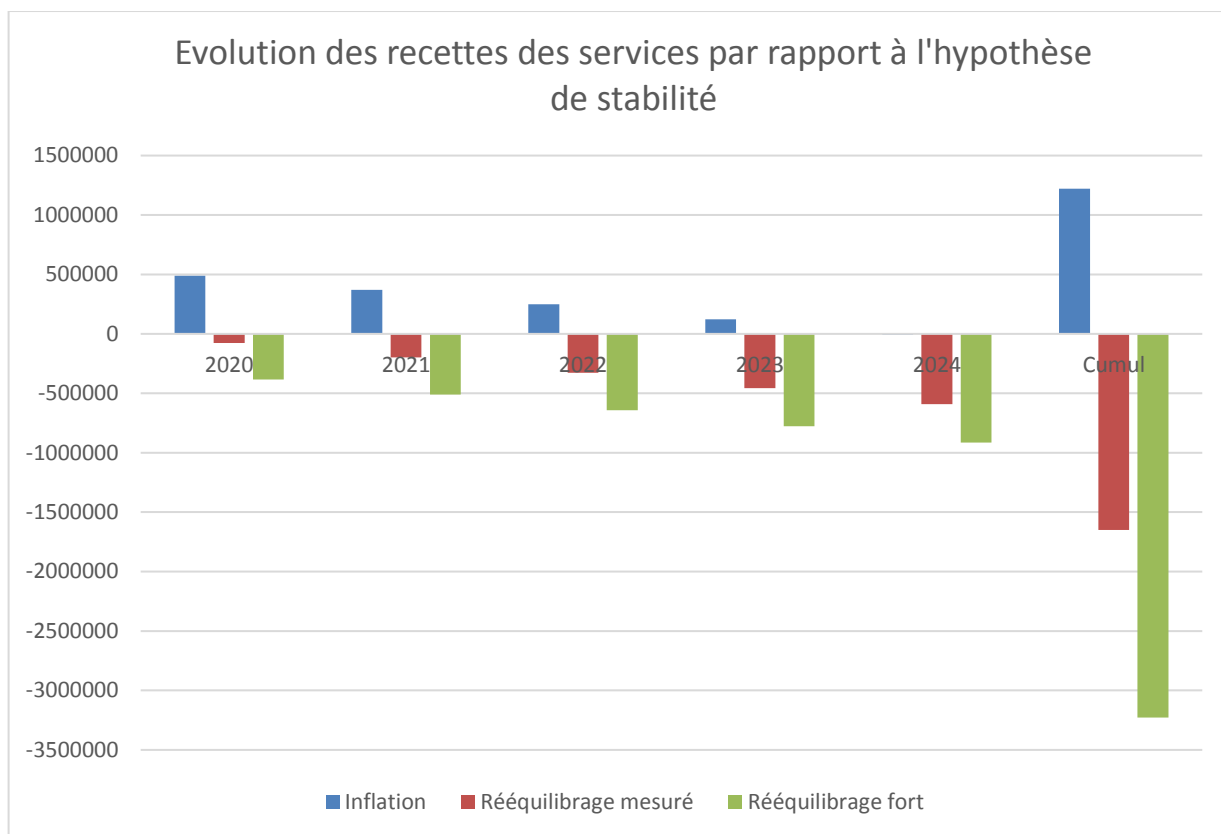
Pour une meilleure visibilité de la présentation, 4 variations sont superposées dans les graphiques suivants :

- Stabilité sans prise en compte de l'inflation
- Stabilité avec prise en compte de l'inflation
- Rééquilibrage « mesuré » : - 10% part variable AEP, + 5% part variable ASST
- Rééquilibrage « fort » : - 15% part variable AEP, + 7,5% part variable ASST.



2020 : prix au m³





Comme on peut le constater, l'hypothèse de rééquilibrage fort profite surtout aux abonnés de l'eau potable, mais est nettement moins avantageuse pour les abonnés « eau assainie » (moins de 20 euros gagnés sur la facture annuelle). Or, pour ce faible gain des usagers, le manque à gagner pour les services est doublé (3 200 000 euros cumulés de manque à gagner en 2024).

Autant l'hypothèse de rééquilibrage mesuré préserve quelques marges permettant d'absorber les imprévus tout en diminuant le prix de l'eau, autant l'hypothèse de rééquilibrage fort fait peser des risques financiers à moyen terme, rendant le SEBA vulnérable aux aléas.